

I. Sont présents :

Jean-Pierre Neveur, Patrick Noirez, Jacques Romieu, Marie-Françoise Penaud, Axel Catalan, Vincent Motte, Père Mickaël Le Nezet et François Rhoné.

Catherine Gauthier est invitée.

Sont absents excusés :

Jean-Claude Bernier, A Rouillet, Michèle Gendre,

II. Transmission de la mission de trésorier de l'ensemble pastoral :

Remerciements adressés à l'attention de Michèle Gendre qui a tenu ce rôle et bien plus durant de nombreuses années. Michèle demeure en charge de la centralisation des quêtes en espèce et par carte bancaire.

En qualité de nouveau trésorier, François Rhoné se présente puis l'ensemble des membres fait de même afin qu'il sache qui fait quoi au sein du Conseil économique.

III. Présentation des comptes de 2024

- a. Sur la base du tableau de synthèse préparé par Michèle, Vincent présente le compte de résultat 2024 comparé à celui de 2023.
- b. Fait marquant de l'année est la vente terrain de Loix qui justifie le produit exceptionnel de 109 K€ sans lequel le résultat de 2024 serait de 14 K€ versus 29 K€ au titre de 2023.
- c. La collecte des quêtes par carte bancaire apparait comme s'ajoutant à celle en espèces qui, entre 2023 et 2024 est restée constante. Nous observerons si ce constat est pérenne. L'investissement dans les paniers connectés s'avère de fait, économiquement justifié.
- d. Au vu de l'importance des investissements immobiliers immobilisés en 2024 (284 K€) et à venir en 2025 et 2026, le poste « dotation aux amortissements des immobilisations » va connaître une croissance au regard de laquelle le résultat retraité de 2024 (14 K€) peut sembler faible.
- e. Cependant, en vision trésorerie, il faut préciser que les charges d'amortissement sont de l'autofinancement et ne pèsent pas sur la consommation de liquidités disponibles.
- f. En parallèle, ce sont 64 K€ qui ont été consacrés à l'entretien des locaux contre 22 K€ au titre de 2023.

- g. L'affectation des dépenses de travaux aux postes comptables « entretien » et aux postes « immobilisations et amortissements » associés est assurée par le comptable du diocèse.

ACTION : Afin de pouvoir anticiper l'impact de ces charges et amortissements sur les années à venir, une simulation lui sera demandée par François Rhoné.

- h. Par ailleurs, avoir une vision analytique du compte de résultat par site (Salle, presbytère, église, chapelle ...) peut s'avérer un excellent outil de gestion patrimoniale.

ACTION : Ce sujet sera mis à l'ouvrage par Vincent et François avec le logiciel comptable comme support, au cours l'exercice 2025.

- i. La communication sur les comptes de 2024 à l'attention des paroissiens doit pouvoir s'inspirer des pratiques usuelles d'autre paroisses.

ACTION : Aussi allons-nous tenter d'adopter un cadre générique que Père Mickael va se procurer.

IV. Travaux, état des lieux et budget pour l'avenir

- a. Travaux au budget de 2024 reportés en 2025 :
 - i. Toiture du presbytère de Saint Martin, Portes et fenêtre du garage et peinture menuiseries extérieures anciennes et nouvelles du presbytère d'Ars
- b. Travaux au budget 2025 quasiment achevés à date avec un dépassement limité de 3.5% :
 - i. Rénovation totale du rez de chaussée du presbytère de Saint Martin,
 - ii. Entretien et amélioration du jardin du presbytère de Saint Martin,
 - iii. réparation des sanitaires et rénovation partielle du rez-de-chaussée de la Nouvelle Providence
- c. Travaux prévus pour 2026 :
 - i. Réfection des chambres et salle d'eau du 1^{er} étage du presbytère de Saint Martin, aménagement d'une cuisine, réfection de l'éclairage, du chauffage et des douches de la Nouvelle Providence, l'ensemble de ces travaux estimés à 60 K€ selon devis.
 - ii. Rénovation du préau et appentis de l'entrée du presbytère d'Ars, travaux estimés à 30 K€
- d. Comment financerons nous ces travaux prévus ?

Au 24 mars, la trésorerie totale est de 366 K€, les travaux à terminer en 2025 représentent 43 K€, soit une trésorerie nette de 323 K€ à laquelle

s'ajoutera la capacité d'autofinancement prévisionnelle de 90 K€, soit une capacité d'intervention de 413 K€ toutes choses égales par ailleurs.

- e. Mais d'autres travaux d'entretien non évalués à ce jour devront suivre en 2026/2027 comme :
 - i. Les enduits extérieurs sur cour et la réfection de la cuisine de la maison Saint Louis,
 - ii. Le remplacement du portillon de la cour du presbytère de Loix,
 - iii. La réfection de la cour du presbytère d'Ars,
 - iv. La réfection du sol de la pièce de séjour, du jardin et de la peinture des façades, (y compris garage), puis réfection du jardin après travaux sur le presbytère du 40 rue Pasteur à La Couarde et enfin
 - v. des travaux aux Portes comme séparation électrique de la salle de réunion et de la maison, séparation du jardin entre usage salle de réunion et usage maison ainsi qu'installation du chauffage dans la maison...
- f. Ces investissements conséquents rendus indispensables pour le maintien des biens immobiliers en état de service ne sont pas disproportionnés au regard de leur valeur de marché.
- g. Question des impôts locaux : La faiblesse des taxations interpelle. Une remise à niveau des valeurs locatives pourrait arriver (approche par commune) avec pour conséquence de soumettre l'ensemble pastoral à des augmentations substantielles des charges fiscales.

V. Gestion des maisons :

- a. Hébergement temporaire :

Afin d'harmoniser les usages des différents presbytères, le règlement d'occupation préparé est désormais en vigueur. Les habitués des différents sites en ont été informés afin qu'ils soient en mesure d'anticiper leur présence estivale au sein de l'ensemble pastoral.

Les tarifs mis en place ont pour seule utilité de faire participer les occupants, en lien avec leur capacité contributive, aux charges générales et spécifiques à chacun de ces logements.

- b. Accueil d'une famille missionnaire :

Les feux sont au vert pour la venue d'une famille missionnaire (Claire et Louis) sur l'ensemble pastoral pour une durée de trois ans. L'entrée en mission est

prévue à compter de septembre 2025. Le presbytère sis au 40 de la rue Pasteur à La Couarde sera affecté à son hébergement moyennant un loyer mensuel de 450 € hors charges.

c. Logement d'urgence :

En lien avec le 115 de La Rochelle (qui donnerait alors sa garantie et assurerait 100 % de la gestion de l'hébergement, et uniquement à cette condition), l'ensemble pastoral serait disposé à accueillir hors saison des personnes en séjour de courte durée, max une semaine ; Le choix du ou des sites reste à valider.

Il est demandé à Jacques Romieu et Philippe CHATIN de travailler sur ce dossier qu'ils devront présenter aux responsables de la paroisse sous quelques semaines. En fonction des éléments présentés cette option sera validée ou pas.

ACTION : Dossier préparatoire à la décision à monter par Jacques avec Philippe Chatain

VI. Paniers de quête :

Afin d'écourter la durée de la quête par carte bancaire durant les offices, cinq paniers supplémentaires sont d'ores et déjà commandés.

Reste à voir si l'on peut faire évoluer l'usage actuel (préalable à l'offertoire) pour une première collecte à l'entrée des fidèles (qui arrivent à l'heure) et une troisième à la sortie de l'office.

ACTION : par le / les responsables des quêtes de chaque clocher.

VII. Denier de l'église :

La présentation générique des valeurs sera faite selon modèle du diocèse à l'initiative de Louis Chasseriau. Ce document devra préciser très explicitement la nature de chacun des sujets de don que sont le denier, le don paroisse et la cotisation et le don à l'associations propre à chacun des clochers.

ACTION : L'annonce de la campagne du denier sera assurée par le prêtre (curé, coopérateurs et autre prêtre célébrant) le dimanche des Rameaux puis à deux dates (juillet et août) au cours de l'été.

ACTION : Catherine (invitée) a répondu à l'appel du père Mickael pour prendre en charge la gestion de la campagne du denier 2025.

VIII. Logiciel paroissial Enoria

Le logiciel a pour utilité la gestion des données personnelles dans le respect du RGPD. Que de fichiers contenant des données nominatives avons-nous !

Le père Mickael a déjà vécu sa mise en œuvre et invite le conseil à suivre cette suggestion. L'enjeu annuel est une redevance de 600€ par an ainsi que le coût de l'implémentation et des formations des personnes qui auront à en connaître, sommes négligeables au regard de toute conséquence financière et pénale qui tomberait en cas de plainte pour non-respect de la réglementation.

La mise en œuvre peut s'avérer porteuse d'un autre atout pour l'ensemble pastoral à travers son caractère structurant pour les organisations qui l'implémentent.

IX. Situation des organistes :

- a. 2 salariés (Bruno et Sophie) payés par l'ensemble pastoral et dont la gestion RH est assurée par le diocèse + 2 bénévoles.
- b. Pour les bénévoles, il est convenu de maintenir l'usage du remboursement de frais de déplacement.
- c. Dès lors que ceux-ci choisiraient de devenir micro entrepreneur, alors se poserait la question de leur rémunération.

X. Réunion diocésaine des économes paroissiaux :

La questions de la solidarité entre paroisses est posée. La réponse de l'ensemble pastoral est qu'une capacité significative de solidarité est d'ores et déjà transférée au diocèse par la redevance annuelle précomptée chaque mois à l'ensemble pastoral.